



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

SG6 : Evolution du standard SRU

Institut national de l'information
géographique et forestière

FINALISATION DU NIVEAU 1

Sommaire

1. Création d'un troisième niveau de codification

- a. Rappel de l'objectif
- b. Point technique du 26/11
- c. Solution proposée

2. Les plateformes de diffusion des documents

- a. Le Github
- b. Le drive

3. Présentation des projets connexes à l'IGN

- a. SmartPLU,
- b. SIMPLU
- c. Parcel Manager

1. Création d'un troisième niveau de codification

Rappel : Nécessité de créer un troisième niveau hiérarchique de codification pour les prescriptions

Codification en deux niveaux des prescriptions d'urbanisme :

- (type / sous-type)

Le niveau de détail pas suffisant

Nécessité de créer un troisième niveau:

- type / sous-type /précisions

Evolution du standard SRU de niveau 1:

Deux options :

- Soit l'utilisation d'un attribut complémentaire optionnel (cf. standard PLU §5.2)
- Soit l'intégration d'un nouveau champ dans la table PRESCRIPTION du standard PLU.

Point technique en prenant appui sur l'exemple de la Rochelle.

Participants : Christophe Villota, Elise Henrot, Arnaud Gallais, Clément Bouché et Alison Lenain

Point technique du 26/11

Le travail effectué par la Rochelle : ajout de deux champs attributaires : 'Nature et Précisions'

- **'Nature'** : l'identification de la prescription.
- **'Précision'** : description de l'élément à protéger.

L'attribut nature a une portée réglementaire (vocabulaire utilisé provient du code de l'urbanisme).

L'attribut précision n'a pas de portée réglementaire : ex : puits carré à trois arceaux , poulie , grille ferroviaire

Solution proposée au SG6

Proposition d'ajout d'un attribut « nature » complémentaire optionnel : L'attribut `_nature_` est une sous-catégorisation servant de troisième composante à un identifiant formé du code, du sous-code et de la nature.

Mise en œuvre :

- Création d'une nomenclature pour regrouper certains éléments entre eux (Ex : Pont, stèle, puits, ensemble d'entrée, œil-de-bœuf, monuments aux morts, linteau de fenêtres, piliers, et grille,).
- La saisie des éléments se fera avec du texte libre (plus grande liberté de manœuvre).
- Nécessité d'établir des règles de bonnes pratiques imposant un encodage en UTF-8, avec majuscules, des tirets au haut, sans espace (remplacé par `_`) et avec un maximum de 50 caractères. (Elles ont été intégrées dans le manuel opérateur).

2. Les plateformes de diffusions des documents

GitHub SRU

[Lien](#) : [cnigfr/structuration-reglement-urbanisme](#): dépôt des fichiers des travaux du SG6 du GT DDU (github.com)

Documents présents :

- Actions prévues
- Manuel opérateur
- L'outil développé
- Exemple de réalisations
- Templates

Lien d'accès : (structuration-reglement-urbanisme/outils/Filtre_LibreOffice)

Github public :

Possibilité pour les membres de déposer des documents ou de marquer leurs remarques dans issues

Drive CNIG SG6 SRU

Lien : https://drive.google.com/drive/folders/1cjZh-vlmodr-z2m8v3Pf_AAzmaTUZB-h

Documents :

- CR des Réunions
- Résultat de l'appel à test
- Mandat
- Questionnaire
- Travaux en lien

[Page web du CNIG](#) pour les standards , les outils finalisés et publiés pour la communauté .

3. Présentation des projets connexes à l'IGN

SMARTPLU

Transformation des règlements en fichiers XML structurés et normalisés

Transformation PDF vers XML réversible.
10.000 documents GPU moissonnés.

Extraction automatique de contraintes morphologiques sur une base de 10 règles
Qualité des extractions en dessous de la cible.

Règles générales

Règles zone A

Prescriptions

VI. ZONE AGRICOLE (A)

La zone A a pour vocation de préserver les terres agricoles et d'accueillir les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles, pastorales forestières.

A. DESTINATION DES CONSTRUCTIONS, USAGE DES SOLS ET NATURES D'ACTIVITÉ

1. CONSTRUCTIONS, ACTIVITÉS, USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS INTERDITS

Sont interdites toutes les occupations et utilisations du sol à l'exception :

- des constructions et installations nécessaires à l'activité agricole y compris les maisons d'habitation des exploitants et les installations et constructions liées à l'activité forestière ;
- des extensions et annexes des bâtiments existants ;
- des dépôts et stockages à l'air libre nécessaires à l'activité agricole ;
- des clôtures ;
- des installations techniques nécessaires au service public ou d'intérêt collectif à condition qu'ils soient compatibles avec une activité agricole ou forestière et qu'ils ne portent pas atteinte aux espaces naturels et aux paysages ;
- des changements de destination des bâtiments agricoles identifiés aux documents graphiques du règlement.

2. CONSTRUCTIONS, ACTIVITÉS, USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS AUTORISÉS SOUS CONDITIONS

Les constructions destinées aux activités agro-touristiques à condition de constituer une activité accessoire à l'activité agricole et d'être situées à proximité des bâtiments d'exploitation agricole.

Les aménagements légers destinés à mettre en valeur les espaces naturels ou permettre leur découverte (équipements pédagogiques, abris et objets mobiliers destinés à l'information du public, cheminements piétonniers ni bitumés ni cimentés, etc.) sont autorisés à condition qu'ils ne dénaturent pas leurs caractères paysagers ou environnementaux.

Les installations techniques nécessaires au service public ou d'intérêt collectif ou à la production d'énergies renouvelables sont autorisées à condition qu'elles soient compatibles avec une activité agricole ou forestière et qu'elles ne portent pas atteinte aux espaces naturels et aux paysages.

Les déblais et remblais sont autorisés à condition de ne pas excéder 2 m de hauteur/profondeur et 100 m² maximum d'emprise au sol.

B. CARACTÉRISTIQUES URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

SIMPLU 3D

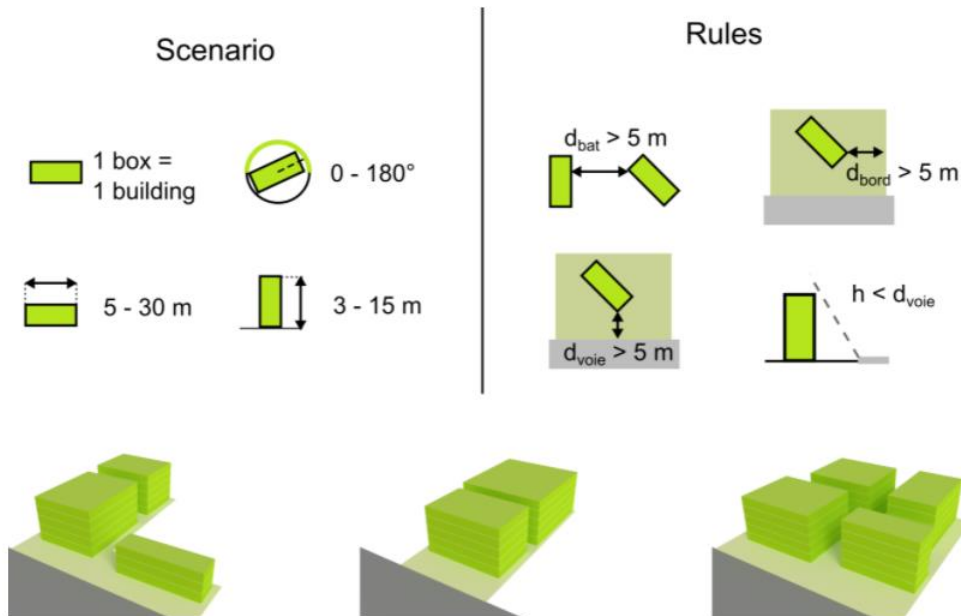
Simulation de bâti a partir de contrainte morphologique.

S'appuie sur le maillage parcellaire.

Optimise une fonction de volume.

Respecte des contraintes morphologiques.

Avec SMARTPLU on cherche à extraire ses contraintes pour chaque zonage.



Parcel Manager

Simulation d'un réseau de parcelles
répondants à des contraintes de
densification urbaine ou d'extension de
périphérie

Qualité évalué grâce à SIMPLU 3D

Optimise la distribution des bâtis par
quartier.

Respecte les contraintes de
développements d'urbanisme.

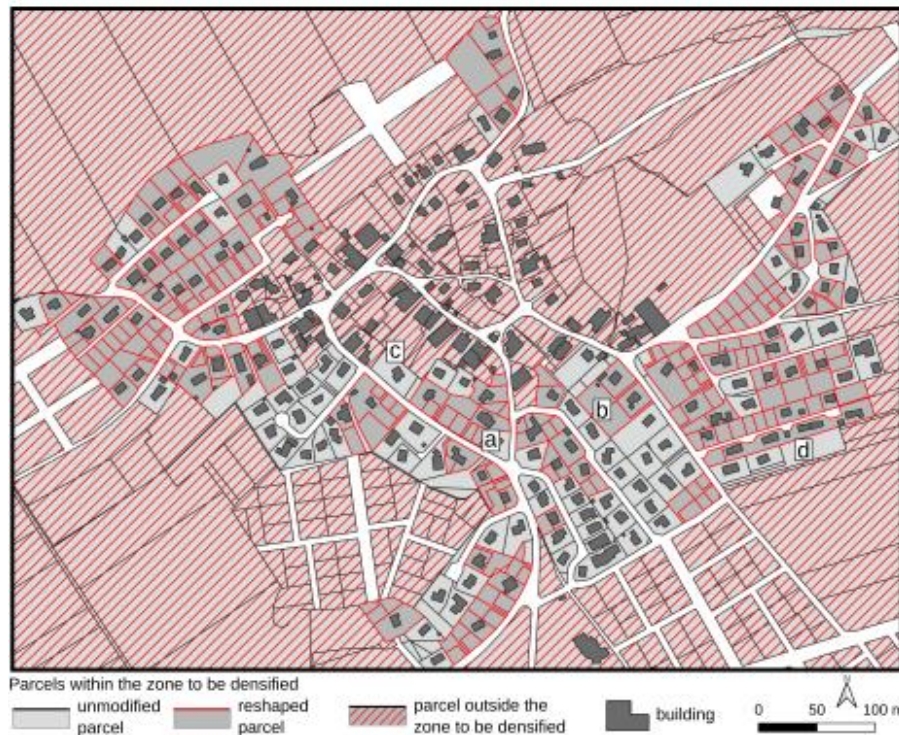
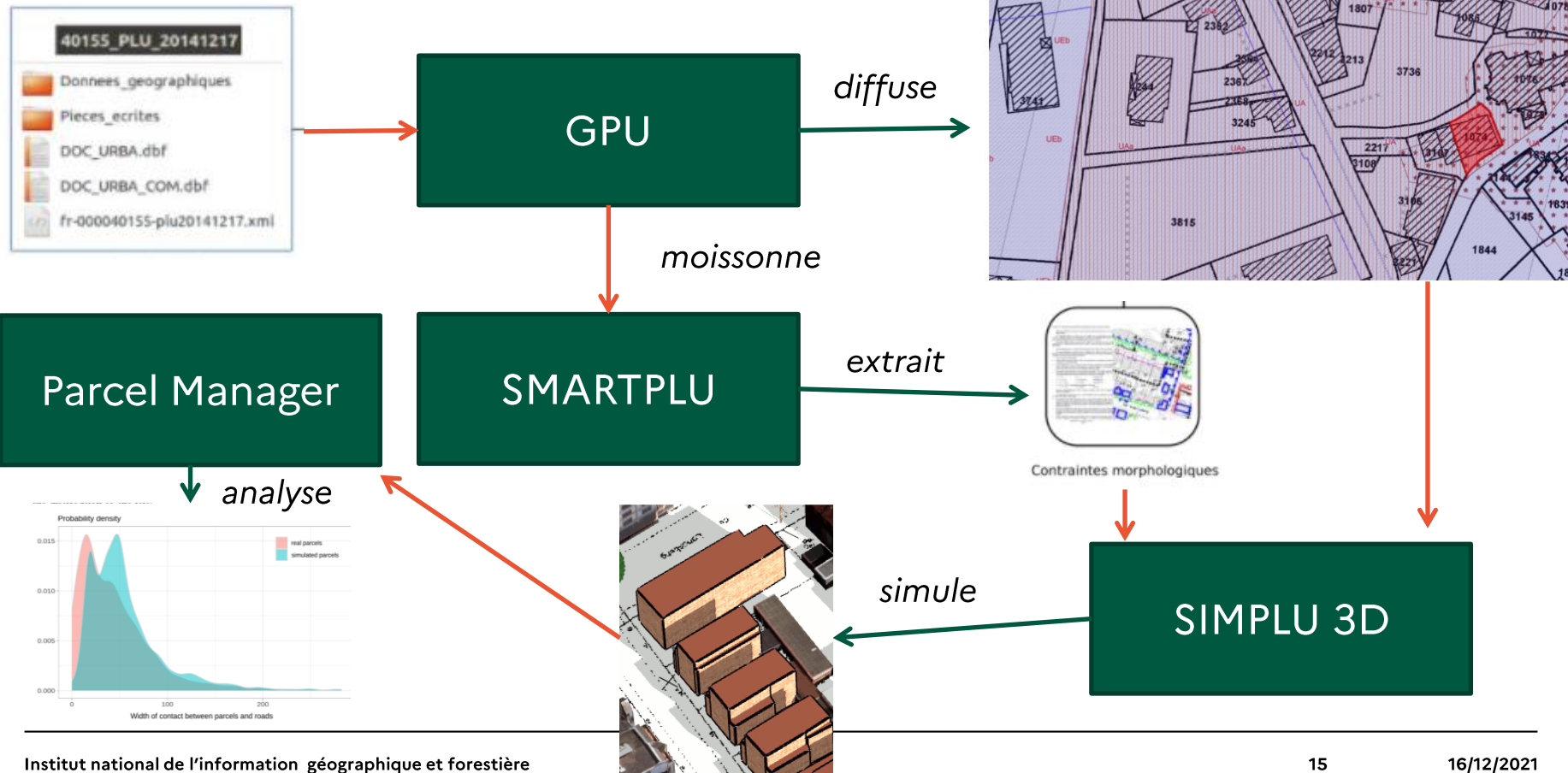
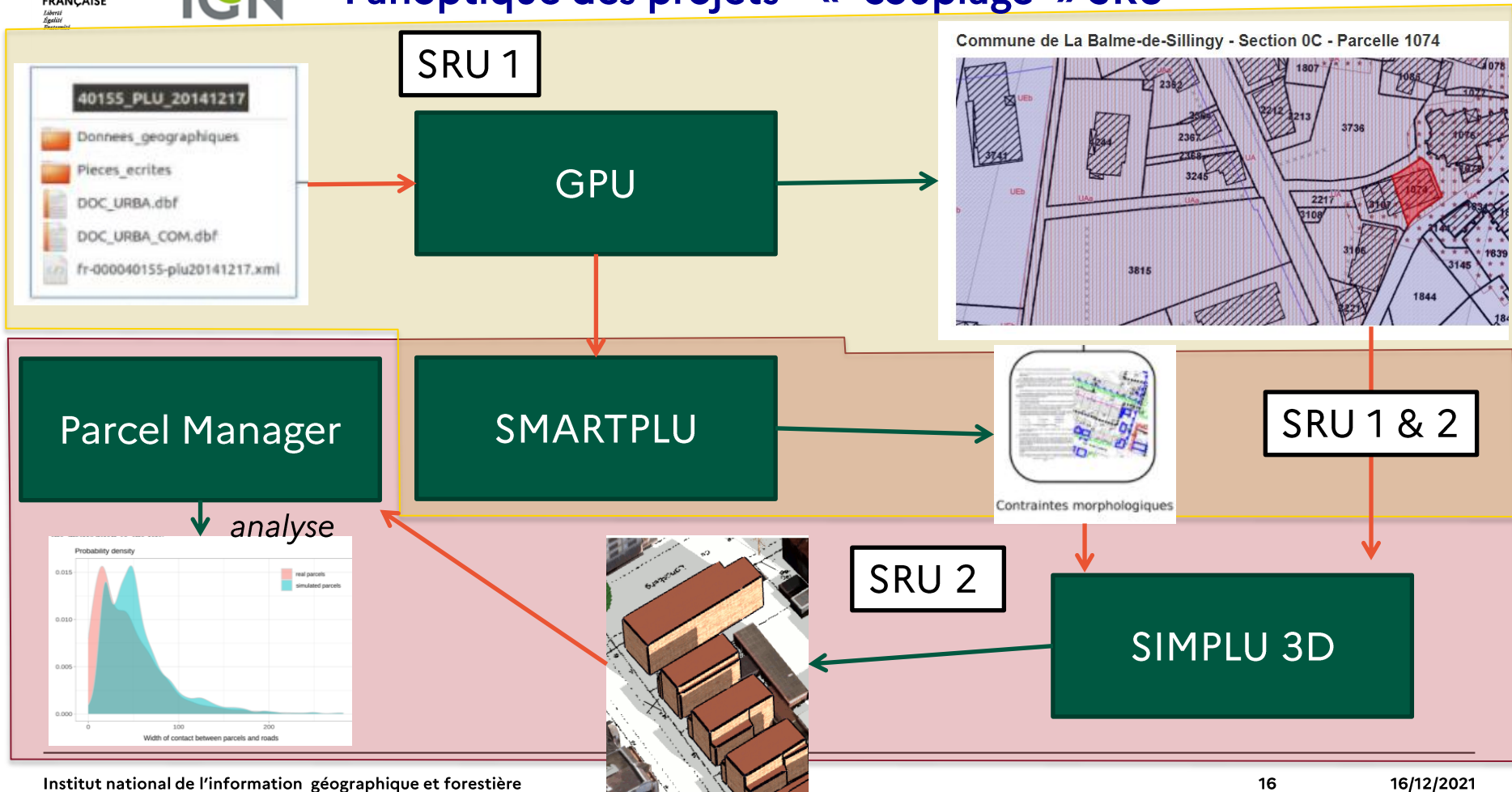


Figure 17: Simulation results obtained with the *Parcel Densification* workflow; small-sized houses planned to be built. Focus on the centre of the community of Gennes.



Panoptique des projets – « couplage » SRU



MERCI DE VOTRE ATTENTION